

ARRÊTÉ N° 2024 - 172

JOURNEE DU VIVRE ENSEMBLE : Associations OASIS & La Grande Ourse – 20 mars 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de «la journée du « Vivre ensemble » par la Ville de Libourne, du Mercredi 20 mars Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

ARRÊTE

Article 1. : L'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée Esplanade de la République, le Mercredi 20 mars 2024 pour l'implantation :

- D'une structure de type barnum de dimension 6m (L) x 3m (l) pour les besoins matériels et ce de 11h à 17h, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2. : Les associations présentes, dans le cadre de cette manifestation sans but lucratif, ne seront pas assujetties au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

Article 3. : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage des bateaux de croisières ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

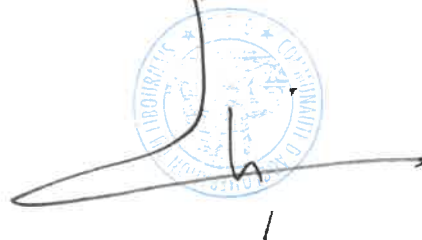
Article 4. : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

Fait à Libourne, 19 mars 2024
Publié le
Notifié le 19 mars 2024

Monsieur Philippe BUISSON,
Président de La Cali

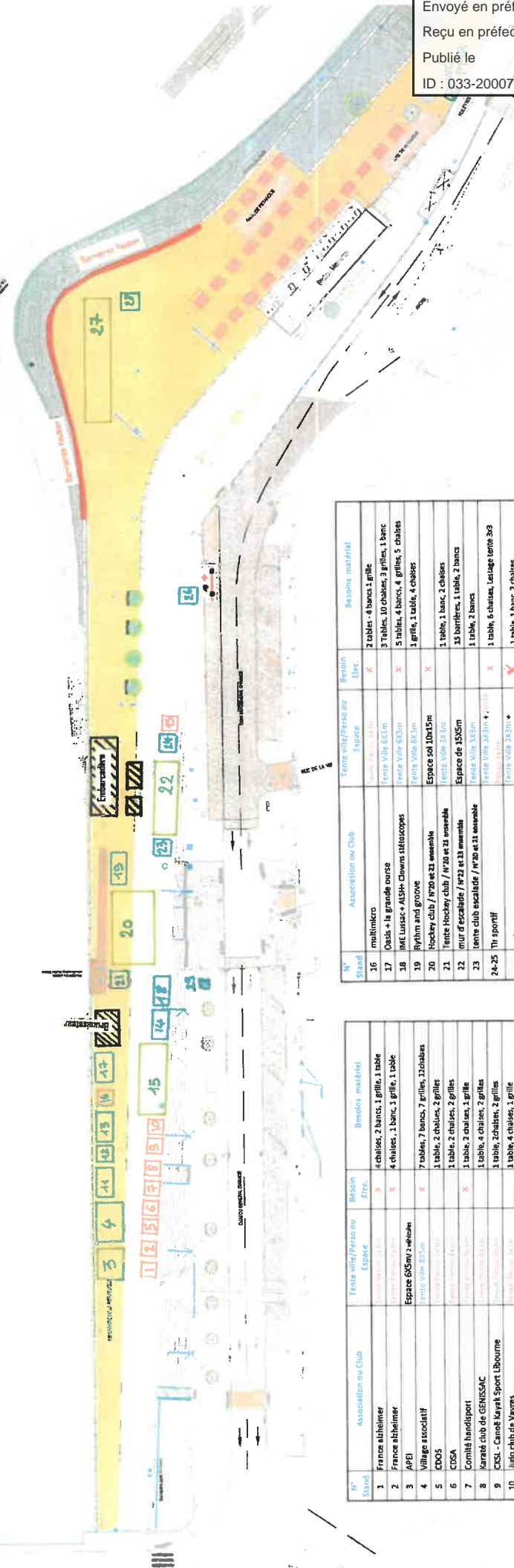


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

« Journée du VIVRE ENSEMBLE »
 Mercredi 20 mars 2024
 Ouverture au public de 11h à 17h
 Esplanade de la République / Place de la Confluence

Légende:
 Tentes Ville
 Tentes personnelles
 Espaces au sol



N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin Elec.	Besoins matériels
1	France abheilmer	Espace 605m² 2 véhicules	X	4 chaises, 2 bancs, 1 grille, 1 table
2	France abheilmer	Espace 605m² 2 véhicules	X	4 chaises, 1 banc, 1 grille, 1 table
3	APPI	Tente ville 603m	X	7 tables, 7 bancs, 7 grilles, 2 chaises
4	Village associatif	Espace 605m² 2 véhicules	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
5	CDOS	Tente ville 603m	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
6	CDOS	Tente ville 603m	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
7	Comité handisport	Espace 605m² 2 véhicules	X	1 table, 4 chaises, 1 grille
8	Karaté club de GENSSAC	Tente ville 603m	X	1 table, 4 chaises, 2 grilles
9	CCSL - Canoë Kayak Sport Libourne	Tente ville 603m	X	1 table, 4 chaises, 1 grille
10	Judo club de Vayres	Tente ville 603m	X	2 tables, 6 chaises, 2 grilles
11	IME LOUSSAC	Tente ville 603m	X	2 tables, 6 chaises, 1 grille
12	Lovely solidarity et espace et vie	Tente ville 603m	X	4 tables, 10 chaises, 3 grilles, 2 bancs
13	Gem le kiosque 12 - lacognigne	Tente ville 603m	X	2 tables, 10 chaises, 1 banc, 2 grilles
14	stand sono et accueil / 80cm 1015	Espace 5015m	X	2 tables
15	Espace scénique / table n°74	Espace 5015m	X	2 tables

N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin Elec.	Besoins matériels
16	multiniero	Espace 5015m	X	2 tables, 4 bancs, 1 grille
17	Ode + la grande course	Tente ville 603m	X	3 Tables, 10 chaises, 3 grilles, 1 banc
18	IME LOUSSAC - ALSH - Clewvis stétoscopes	Tente ville 603m	X	5 tables, 4 bancs, 4 grilles, 5 chaises
19	Rhythm and groove	Tente ville 603m	X	1 grille, 1 table, 4 chaises
20	Hockey club / n°20 et 21 ensemble	Espace sol 10x15m	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
21	Tente Hockey club / n°20 et 21 ensemble	Tente ville 603m	X	15 barrières, 1 table, 2 bancs
22	mur d'escalade / n°22 et 23 ensemble	Espace de 1505m	X	1 grille, 1 table, 4 chaises
23	tente club escalade / n°20 et 21 ensemble	Tente ville 603m	X	1 table, 2 bancs
24-25	Tir sportif	Tente ville 603m	X	1 table, 5 chaises, 1 table, 2 bancs
26	croix rouge	Espace véhicule	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
27/28	Cyclisme / place de la Confluence	Tente ville 603m + Espace véhicule	X	2 tables, 2 chaises, 10 barrières
29	Passo tête fait par le CME en 2023	Zoné au sol		Stocké au CEM. A installer vers le 11 mars pour toute la durée de la quinzième
30	Toilette MPR	Espace 5015m		A côté des toilettes au niveau restaurant le bijou maritime - A livrer le 19 mars et à récupérer le 25 mars